



La Gazette de Milon

N°15 | Printemps
Été 2015

SOMMAIRE

À LA UNE



4 Intercommunalité
Éco-mobilité

RETROSPECTIVE 2015



6 Le repas des Doyens
La Galette des Rois
Le Forum des Métiers
Le Nettoyage de Printemps

ARTISTES et ASSOCIATIONS



8 Frédéric Tessier,
illustrateur

PATRIMOINE



10 Aménagement du
terrain de la Fontaine
Notre-Dame

VIE PRATIQUE



12 Comptes rendus des
conseils municipaux
13 Informations pratiques
16 Urgences

LA GAZETTE DE MILON
Bulletin municipal
de Milon-La-Chapelle
N°15 | Printemps-Été 2015

Responsable de la publication :
Jacques Pelletier

Crédit photo :
Bernard Boutouyrie
John Rander

Illustrations :
Frédéric Tessier

Conception graphique :
Carole Mizrahi
www.effet-immediat.com

La Gazette de Milon est
tirée à 140 exemplaires.

ÉCONOMIE, ÉCONOMIES

Voici l'été, voici le temps des vacances, voici le moment d'oublier les tracas quotidiens.

En fait le tracas de l'année 2014 est bien celui relatif à l'économie.

De promesses en déficits, la France a bien du mal à faire les fins de mois, et comme elle a également bien du mal à réduire le train de ses dépenses, elle minimise les diverses dotations qu'elle verse et, notamment, celle destinée à nos communes, qui porte le nom de **Dotations Globales de Fonctionnement (DGF)**.

Pour la première fois, depuis que je suis à la mairie, j'ai eu quelques difficultés à boucler notre petit budget pour l'année 2015.

En effet, notre DGF qui était de 42.000 € en 2013, est passée à 39.000 € en 2014, et ne sera plus que de 38.000 € en 2015.

Dans le même temps, nous devons -et c'est nouveau- cotiser au Fonds de Solidarité pour la Région Île-de-France pour une somme de 17.000 €.

Avec 4.000 € de recettes en moins et 17.000 € de dépenses en plus, ce sont 21.000 € que nous ne pouvons pas affecter à l'investissement.

2015 sera donc une année sans dépenses d'investissement.

Heureusement que, régulièrement au cours des années passées, nous avons pris soin de faire les investissements nécessaires à l'enfouissement des disgracieuses lignes électriques et téléphoniques et aussi travaillé sur nos voies de circulation, calmé le « torrent de Milon » et amélioré, grâce au PNR, l'environnement de la mare du Vivier - *Cf notre article page 10.*

On entend partout que les collectivités locales doivent faire des économies, mais pour nous à Milon avec une secrétaire à temps partiel, quelles sont les économies possibles ?

Aujourd'hui c'est l'été.

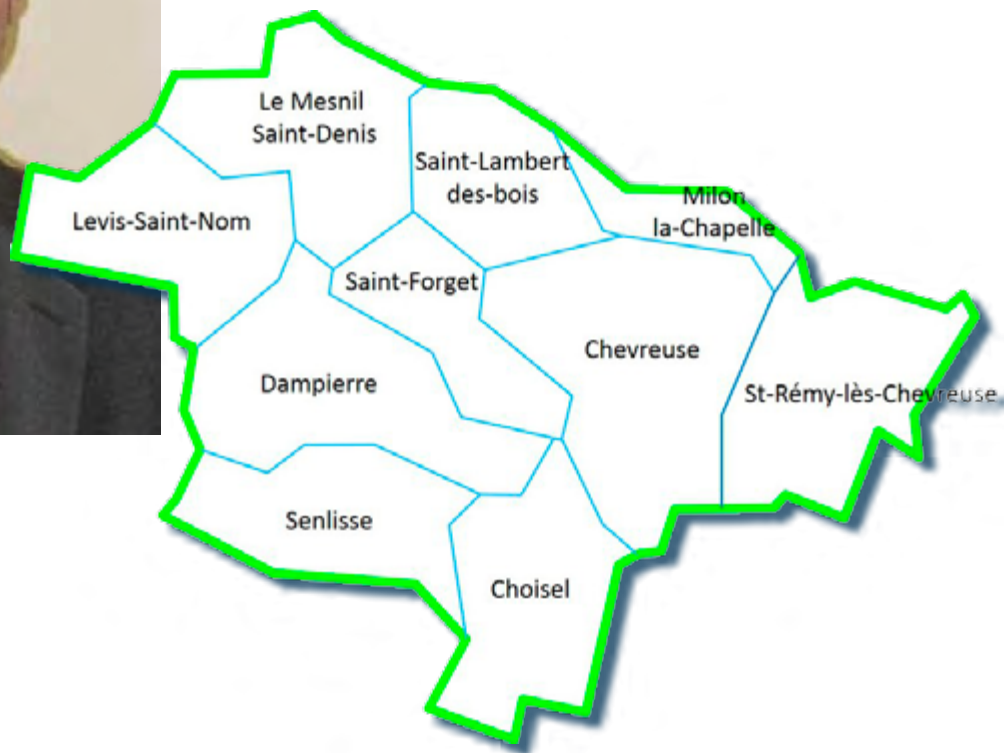
Traversons cette agréable saison le cœur léger, et il sera temps à la rentrée de se remettre dans la difficile équation économique pour préparer l'année prochaine.

Bon été à tous,

Jacques PELLETIER



Le point



Éco-mobilité : une initiative intéressante

Grâce à Christian Muller, membre du conseil municipal de Choisel, nous avons été mis en relation avec la Fondation Renault et la Région Île-de-France pour monter un projet d'auto-partage/éco-mobilité à partir de voitures électriques.

Deux ingénieurs étudiants en Master de transport et développement durable viendront à partir du 1^{er} juillet prochain travailler pour six mois sur cette question sur notre territoire.

La Région Île-de-France souhaite réaliser une expérimentation en territoire rural et a reçu avec satisfaction notre proposition

d'être le territoire pour tester cette expérience.

L'idée étant d'implanter dans chacune de nos communes au moins une borne électrique (permettant la recharge consécutive de deux véhicules) et d'implanter également dans chaque village au moins une voiture électrique qui serait dans des conditions encore à définir à disposition des habitants.

Les réservations et les utilisations des véhicules seraient pilotées par une plate-forme centrale qui sera également conçue par les deux étudiants cités ci-dessus pendant les six prochains mois.

Voici donc une idée qui correspond à notre territoire et aux objectifs du PNR.

Souhaitons bon courage à ces deux ingénieurs et remercions la Fondation Renault et la Région Île-de-France de nous aider dans ce projet.



sur l'intercommunalité

Interco, où en est-on ? Le Préfet du Département doit incessamment prendre ses arrêtés relatifs aux divers périmètres des intercommunalités de notre département. Jacques Pelletier, président de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) fait le point.

Les 10 communes de la CCHVC

Pour ce qui concerne notre Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse, le Préfet nous a précisé que le périmètre resterait inchangé; c'est-à-dire qu'elle resterait constituée par les 10 communes que vous connaissez à savoir : Chevreuse, Choisel, Dampierre-en-Yvelines, Le-Mesnil-Saint-Denis, Levis-Saint-Nom, Milon-la-Chapelle, Senlisse, Saint-Forget, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Notre communauté ainsi constituée réunit 26.000 personnes.

Les Bréviaires, Les Essarts le Roi, Le Perray en Yvelines

Par contre à l'ouest du territoire de la CCHVC, un problème se pose pour la Communauté de Communes des Étangs.

Celle-ci a été amputée par le Préfet de Région des communes de Maurepas et Coignières, qui ont été intégrées dans la CASQY (Communauté d'Agglomérations de Saint-Quentin-en-Yvelines).

Il reste trois communes : Les Bréviaires, Les Essarts le Roi, Le Perray en Yvelines, qui à elles trois réunissent 14.500 habitants.

Or, au moment où j'écris ces lignes, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est en cours de discussion à la Chambre des députés et il est hautement probable que le seuil minimum d'habitants pour former une intercommunalité soit, dans notre région, de 20.000.

Dans ces conditions, les trois communes citées ci-dessus ont 3 possibilités :

1. rejoindre la CASQY - *elles ne le veulent pas.*
2. rejoindre Rambouillet
3. rejoindre la CCHVC

Au cours d'une récente réunion entre les représentants de ces trois communes et les représentants de la CCHVC, le maire des Essarts le Roi a confirmé que son premier choix était la CCHVC; il en est de même pour Les Bréviaires; Le Perray en Yvelines, bien que moins affirmatif, incline également vers cette solution.

Ces trois communes ajoutées à celles de la CCHVC constitueraient

un ensemble de 40.000 habitants, soit une communauté de communes significative, tout en restant à taille humaine.

Bullion et Bonnelles

Enfin, je ne peux pas clore cette information sans citer le cas des deux communes de Bullion et Bonnelles qui souhaiteraient également rejoindre la CCHVC mais qui sont face à un refus catégorique de Jean-Frédéric Poisson, président de la communauté d'agglomération de Rambouillet, lequel refuse de voir son territoire se réduire des 3.500 habitants contre l'avis de ces derniers.

Horizon 2016

Toutes ces modifications sont à effet du 1er janvier 2016.

L'année prochaine verra enfin notre communauté de communes se mettre réellement à l'ouvrage.

Jacques Pelletier
Président de la CCHVC

www.cchvc78.fr

JANVIER 2015

La galette des rois

10 janvier : c'est la première rencontre de l'année, les Milonais se retrouvent à la mairie pour partager la galette des rois. Le maire Jacques Pelletier profite de l'occasion pour transmettre ses vœux aux Milonais.



JANVIER 2015

Le repas des doyens

Autre moment fort de ce début d'année : le traditionnel déjeuner qui réunit les aînés de notre commune. Emmanuel Bailly les a accueillis le 13 janvier à l'Auberge de la Chapelle.

Un grand merci aux organisatrices, Jeanne et Sylvaine !



A noter !

La Fête de Milon aura lieu
samedi 19 septembre 2015.

2015



JANVIER 2015

Le Forum des Métiers

La PEEP est la principale association de parents d'élèves du collège Pierre de Coubertin de Chevreuse.

L'une des actions phare de l'association, depuis plus de 15 ans, est l'organisation tous les ans du **Forum des Métiers et de l'Orientation**, pour permettre aux jeunes de découvrir des métiers et rencontrer des professionnels.

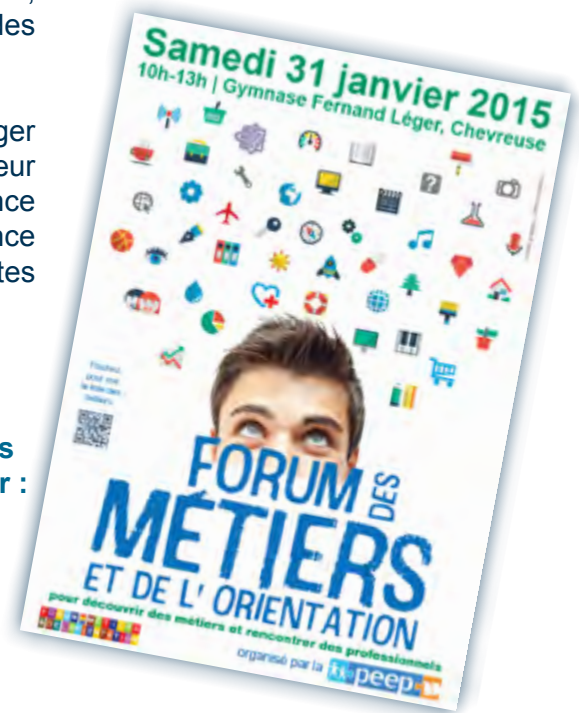
L'édition 2015 a accueilli 341 élèves, nombre auquel il faut ajouter les très nombreux parents, et même certains adultes en recherche de reconversion professionnelle, soit un total de **près de 700 visiteurs**.

Plus d'une centaine d'intervenants, professionnels de tous horizons,

mais aussi représentants d'écoles, de lycées professionnels, de CFA, sont venus à la rencontre des collégiens et lycéens.

Une occasion unique d'échanger avec des personnes qui ont à cœur de faire partager leur expérience professionnelle, la connaissance de leur métier et les différentes formations pour y accéder.

Parmi les intervenants, nous remercions tout particulièrement les Milonais venus représenter leur métier :
Patrice Bouygues,
Agathe Martineau,
Cedric Mizrahi,
Patricia Noyer
et Frédéric Tessier.



+d'infos : www.peepcoubertinchevreuse.com - Contact : Valérie Bouygues

AVRIL 2015

Le nettoyage de printemps

21 communes du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse ont participé cette année au nettoyage de printemps du parc.

Collecter les débris laissés dans la nature par des promeneurs indelicats est l'objectif de ces bénévoles.

Comme chaque année, une poignée de courageux Milonais ont arpenté nos sentiers le 11 avril, pour remplir cette mission.



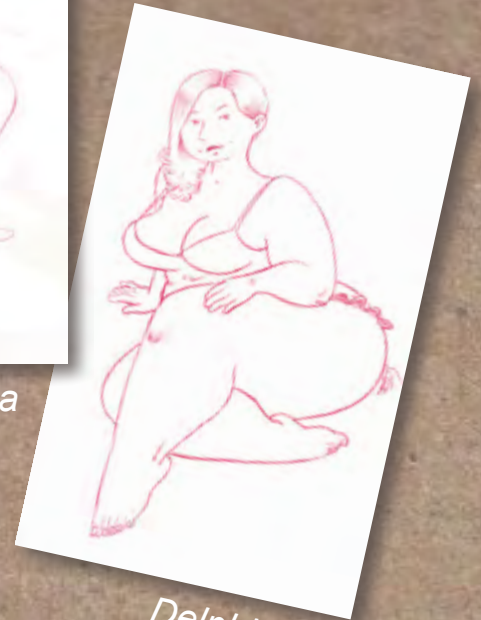
À l'honneur cette fois dans notre rubrique Artistes, l'illustrateur milonais Frédéric Tessier. Certains se souviendront de ses dessins humoristiques qui s'inspirent de notre jeunesse, que nous avons publiés dans la gazette Automne-Hiver 2011. Frédéric nous dévoile cette fois-ci un nouveau registre ... toujours aussi humoristique .



Sidonie



Anna



Delphine



Maité

Frédéric TESSIER

« Illustrateur depuis 1991, mon travail consiste à illustrer des articles ou bien des histoires.

Je me suis spécialisé dans la publication jeunesse.

J'ai débuté en dessinant des planches de jeux puis des bandes dessinées dans le «Magazine des Tortues Ninjas». Puis se sont enchaînés différents boulots pour les Editions Hatier, Bayard Presse, Fleurus Presse, Les Editions Hemma, Rue des Ecoles, etc.

Je mène aujourd'hui une activité supplémentaire en m'occupant de la ferme familiale. Je donne également des cours de dessins.»

Expositions :

2001 : Les petites bonnes femmes Chez Barbro.

2008 : 5 Illustrateurs Exposit Au Cabaret Du Lys, Chevreuse

2009 : Ballade A Limoges Cours Vergniaud, Limoges

2015 : Séchoirs à peaux, Chevreuse

Publications :

Pipo Le Cerf-Volant Magique. Editions Hemma 2004

Colin De Muraille. Editions Hemma 2004

365 Blagues tome 2. Editions Hemma

365 Blagues tome 3. Editions Hemma

365 Blagues tome 4. Editions Hemma

Petit guide des expressions. Editions Rue des enfants 2008

Mon CP facile ! Editions Rue des écoles

Mon CE1 facile ! Editions Rue des écoles

La femme au moyen Age ?





Bernard Boutouyrie nous informe à chaque nouvelle édition de La Gazette de Milon de l'avancement des travaux d'aménagement du terrain de la Fontaine Notre-Dame.

L'évacuation de la vase du fond de la mare du Vivier est achevée, nous

pouvons admirer un magnifique plan d'eau, et surtout, sous un angle plus pragmatique, un accès pour les pompiers, qui disposent ainsi d'une réserve d'eau locale.

La sécurité incendie de notre village s'en trouve améliorée.

La deuxième phase des travaux peut donc commencer.

Rappelons que **ces travaux sont financés par le PNR**, qui assure la maîtrise d'ouvrage, notre commune prenant ensuite à sa charge l'entretien de l'ensemble.

Ce qui a déjà été fait

Rappelons brièvement ce qui a été fait durant les derniers mois :

- 1- la **pièce d'eau** a été remise en état par l'évacuation des vases, la restauration de ses berges et la réfection de la digue. Les nombreuses sources l'alimentent en eau claire.
- 2- les **peupliers** malades ont été abattus et évacués, ainsi que les branchages et les broussailles.



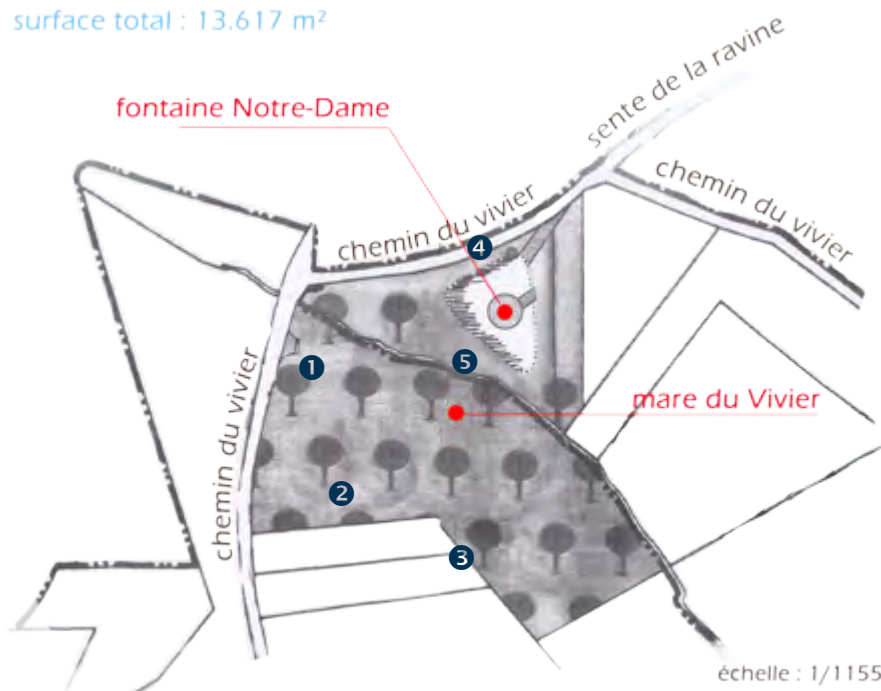
Ravine Notre-Dame et la mare du Vivier

Début de la phase 2 des travaux



Que reste-t-il à faire ?

surface total : 13.617 m²



La phase 2 des travaux d'aménagement consiste à :

- ❶ construire une **clôture avec pose de 2 portails**.
- ❷ attendre un ressuyage des terrains, puis semer des graminées pour recréer une **prairie humide de fond de vallée**.
- ❸ faucher les **repousses de bambous**. Ceci sera à refaire plusieurs fois, car ils réapparaissent en quantités heureusement décroissantes.
- ❹ finir l'aménagement de l'**accès des pompiers** à cette réserve d'eau. Un rendez-vous est prévu cet été.
- ❺ finir la **restauration de la petite tour en pierres meulières** : réfection des joints, du toit, pose d'une porte, évacuation de la vase à l'intérieur et débouchage de la canalisation conduisant l'eau de source à la pièce d'eau. ■



Principales délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du 24 novembre 2014

Le Conseil municipal a émis :

- un avis défavorable au regroupement des 5 EPCI existantes
- un avis favorable au périmètre de la CCHVC
- un avis favorable au rapprochement de la CCHVC et de la CC des Étangs
- un avis favorable à l'inclusion de la commune de Bullion à la CCHVC.

Nomination d'un nouveau régisseur :
Emanuelle Mateo (titulaire) et
Michel Beaucamp (suppléant).

Décision modificative du budget primitif : prise en compte d'une recette exceptionnelle de 8.000 €.

POS/PLU : le POS sera mis en révision avant le 31 décembre 2015 afin de le transformer en PLU.

Rebouchage des nids de poule Route du Buisson : prévus prochainement.

Conseil Municipal du 23 mars 2015

Approbation du Compte de Gestion 2014.

Présentation et approbation du Compte Administratif 2014.

Affectation des résultats de fonctionnement 2014.

Répartition du FCPI 2015 :
* 2/3 du montant global à la charge de la CCHVC
* 1/3 du montant à la charge des communes membres.

Vote des Taux d'imposition des Taxes Directes Locales 2015 (taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non-bâti, CFE) : augmentation de 3,5 % par rapport à 2014.

Examen et vote du budget Primitif 2015.

Définition de l'Intérêt communautaire des compétences de la CCHVC :
- actions de développement économique
- protection et mise en valeur de l'environnement

Modifications des statuts du PNR : compétence supplémentaire dans la gestion de l'eau.

Participation PNR - Baladobus 2015 : 100€

Participation bibliothèque de Saint-Lambert 2015 : 500€

Contrat Crédit Agricole : reconduction pour 12 mois de la convention de ligne de trésorerie.

Conseil Municipal du 28 mai 2015

Répartition du FCPI 2015 : 2/3 du montant global à la charge de la CCHVC et 1/3 du montant à la charge des communes membres.
Répartition du tiers entre les communes : selon potentiel financier tel que défini par DGFIP.

Modifications des statuts de la CCHVC : ajout d'une compétence facultative «organisation et/ou aide aux manifestations culturelles d'intérêt communautaire» (Lirenval, Jazz à toute heure).

Travaux d'entretien de rivières Haute Vallée de l'Yvette (Rhodon).

Contribution 2015 à la cellule d'animation «Rémarde amont» et «Yvette amont».

Désapprobation du projet d'implantation d'une Aire d'Accueil de Grand passage des Gens du voyage aux Essarts le Roi. ■

Les comptes-rendus sont consultables dans leur intégralité en mairie sur simple demande.

Ils sont également disponibles sur le site de la commune :

www.milon-la-chapelle.fr > Vie municipale > Comptes rendus des Conseils Municipaux



COLLECTE DES DÉCHETS

Depuis le 1^{er} mars 2015, les deux camions qui ramassent les poubelles vertes et jaunes vont être remplacés par un camion unique, avec deux compartiments.

La collecte des deux bacs aura lieu en un seul passage, dans la matinée (entre 5h15 et 14h) les jeudis.

L'information a été transmise par la SIEED aux habitants concernés grâce à la distribution d'un courrier dans les boîtes aux lettres.

Pour mémoire, les déchets verts sont collectés tous les lundis jusqu'au 2^{ème} lundi de décembre inclus.

ENCOMBRANTS

La prochaine collecte aura lieu **mardi 24 novembre 2015.**

~~LE RELAIS~~

POUR VOS HABITS USAGÉS

Pensez aux conteneurs du réseau LE RELAIS pour vos habits usagés.

Le Relais accepte les vêtements (propres et secs), les chaussures, le linge de maison et la petite maroquinerie (sacs à mains, ceintures).

Que deviennent les vêtements ?

- 55% sont revendus à l'export ou dans des boutiques Ding Fring
- 36% sont recyclés en matières premières, notamment en matériaux d'isolation
- 10 % deviennent des chiffons d'essuyage
- 3% partent en déchets.

Ce réseau a permis de créer un emploi durable par semaine depuis 1984 !

Les conteneurs près de chez nous :

- 15 chemin des Regains, Chevreuse (parking collège)
- rue des Ponts Blonniers, Chevreuse
- 17 rue Ditte, St-Rémy-lès-Chevreuse
- 66 chemin de la Chapelle, St-Rémy-lès-Chevreuse

ÉLECTIONS RÉGIONALES

Les élections régionales auront lieu au mois de décembre 2015 afin de tenir compte de la réforme territoriale en cours.

Les dates retenues sont

- **dimanche 6 décembre 2015 (1^{er} tour)**
- **dimanche 13 décembre 2015 (second tour).**

La réforme territoriale prévoit le passage du nombre de régions en métropole de 22 à 13 :

- | | |
|---|---|
| - Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine | - Ile-de-France |
| - Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes | - Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées |
| - Auvergne et Rhône-Alpes | - Nord - Pas-de-Calais et Picardie |
| - Bourgogne et Franche-Comté | - Basse-Normandie et Haute-Normandie |
| - Bretagne | - Pays de la Loire |
| - Centre | - Provence-Alpes-Côte d'Azur |
| - Corse | |



TRAVAUX : RÉFECTION DU MUR DU CIMETIÈRE

Grâce à la subvention du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, les travaux de réfection du mur du cimetière, le long de la route de la Chapelle, ont commencé à la mi-mai 2015.

Il s'agit d'enlever les joints anciens qui se décollent des pierres meulières.

On peut voir ainsi que le milieu du mur est fait en terre et les 2 parois sont en petites meulières empilées.

Des **joints en chaux** en bon état sont nécessaires afin d'assurer la solidité de l'ouvrage.

Le faite du mur a aussi besoin d'être réparé en respectant les règles anciennes qui ont permis aux constructions des siècles passés de parvenir jusqu'à nous.

Le cimetière de Milon-La-Chapelle fait partie des rares cimetières «suspendus» de notre région.

La hauteur des murs atteint près de 4 mètres par endroit.



Mi-mai : après avoir retiré les anciens joints



Début Juin : avec les nouveaux joints à la chaux



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Les communes de moins de 10.000 habitants sont recensées une fois tous les cinq ans, par roulement.

À cet effet, elles ont été réparties en cinq groupes constitués selon des règles précises, qui assurent le même effectif et la même structure démographiques à chaque groupe.

Chaque année, la totalité de la population et des logements de toutes les communes d'un même groupe est recensée, si bien que,

au bout de cinq ans, l'ensemble des communes de moins de 10.000 habitants du pays est recensé.

La sixième année, le tour des communes recensées la première année revient, et ainsi de suite.

Notre commune sera recensée en 2017.

BABYSITTER

Thibault Bouygues : 06.58.38.89.77

Marie Gerin : 06.75.07.83.22

Arthur Mizrahi : 06.86.00.80.69

D'autres babysitters disponibles ?

Faites-vous connaître à la mairie !



CONDUIRE à 15 ANS

Bonne nouvelle pour nos jeunes Milonais (et leurs parents) ! Depuis le 1^{er} novembre 2014, la **conduite accompagnée** est désormais accessible aux jeunes à partir de 15 ans, au lieu de 16 ans auparavant.



CALENDRIER SCOLAIRE 2015-2016



- **Rentrée des classes** : mardi 1^{er} septembre 2015.

- **Nouveau ! Pont de l'Ascension** : le vendredi et le samedi suivant le jeudi de l'Ascension seront libres pour les élèves.

- **Redécoupage des zones A/B/C** : Paris reste dans la zone C, mais certaines régions changent de zones. Ci-contre, la nouvelle carte.

RAPPEL OBLIGATION D'ÉLAGAGE

Voici un sujet déjà évoqué plusieurs fois ...

Vous constaterez que certaines haies sont vraiment hirsutes et débordent largement sur les voies publiques, gênant la visibilité et le passage des piétons, cyclistes, cavaliers et voitures.

Or l'article R 161-24 (extrait ci-après) du code rural fait une **obligation aux propriétaires de tailler leurs haies**.

Ainsi, il est demandé aux propriétaires concernés de bien vouloir le faire, avant que la Mairie ne le fasse exécuter à leur place, et bien sûr ce ne serait pas gratuit.

La sécurité et l'agrément de tous en dépendent.

Article R161-24 du Code Rural - Créé par Décret 92-1290 1992-12-11 annexe JORF 12 décembre 1992 : Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des

chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat.

INTERDICTION DE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Par décision préfectorale (circulaire du 18 novembre 2011), les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets verts produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

À ce titre, **il est notamment**

interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage et de taille, les résidus de débroussaillage, les épluchures.

Seul le brûlage de déchets verts issus de travaux agricoles ou forestiers peut être autorisé.

Les déchets verts doivent être

déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel.

Les services d'hygiène de la mairie peuvent être saisis lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction, l'amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

NUMEROS D'URGENCE

SAMU	15
Maison Médicale de Garde	15
Pompiers	18
Police secours	17
SOS médecins Yvelines	01.39.58.58.58
Centre antipoison (Paris)	01.40.05.48.48
Gendarmerie (Magny)	01.30.52.07.94
Pharmacie de garde : contacter le commissariat de police de Rambouillet	01.30.46.27.54
Urgences dentaires Yvelines (dimanches et jours fériés)	01.39.51.21.21
SOS amitié	01.42.96.26.26
SOS psychiatrie	01.47.07.24.24
SOS vétérinaire à domicile	01.47.46.09.09
Dépannage électricité EDF	0810.333.078
Dépannage gaz GDF	0810.433.078
Dépannage eau SAUR	0810.077.078 ou 01.77.78.80.09

ACCUEIL EN MAIRIE

du lundi au samedi (sauf le mercredi) de 9h à 11h30

Tel : 01.30.52.19.22

Fax : 01.30.47.05.45

mairie-de-milon@wanadoo.fr

www.milon-la-chapelle.fr